



**MAIRIE DE LA VERDIERE**  
**COMPTE-RENDU**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2015**

**Présents** : MM. BLANC Laurent, BORDES Catherine, BUISSON Frédéric, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MARIGNANE Gérard, MELLANO Yolène, PAOLETTI Cécile, RIVAL Jean-Christophe, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie, ZICKGRAF Didier.

**Absents** : BEN ALI Zaïna, DUVAL Denis, MATHIEU Jean-Marc, SANNA Magali

**Procuration** : BEN ALI Zaïna à MARIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc à RIVAL Jean-Christophe, SANNA Magali à BORDES Catherine.

**Secrétaire de séance** : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**PRESENTATION par M. MACOTTA de l'Office de la Culture Provence Verdon (OCPV)**

Monsieur MACOTTA expose le but de son association définit ainsi dans les statuts de l'association :

Favoriser, développer et promouvoir :

- des actions et des activités professionnelles dans un champ d'intervention artistique culturel éducatif et social.
- La formation des hommes et des femmes, leurs participations à la pratique culturelle voire à leur insertion sociale

Produire, réaliser, créer, diffuser des productions artistiques destinées à tout public ainsi que d'autres formes d'expression culturelle, dont les productions d'artistes amateurs.

Elle peut également animer gérer, administrer et représenter d'autres structures culturelles similaires ou apparentées.

Elle se donne également la possibilité, par tous les moyens légaux, d'aider à l'organisation d'autres structures culturelles.

Par cet objet, l'association participe à la création, à la diffusion et à ce qui détermine la richesse de l'expression artistique, elle est un relais indispensable entre les créateurs et leurs publics

Le conseil d'administration est composé de 2 membres et d'un directeur artistique nommé par le bureau.

Il présente les projets de l'association pour la commune :

- Participation au NAPs
- Spectacles pour les enfants de l'ALSH
- Permanence d'information culturelle
- Création d'un parc de matériel : scène et sono (10000 € subventionné à 85 % par le conseil général)
- Mise en place de 2 festivals : Journées des femmes 27/02 au 3/03  
Journée de la non-violence en septembre 2015
- Pour 2016 : festival *Région en scène*

La participation communale pour 2015 s'élève à 3000 €.

La présentation s'achève après un échange de questions.

Monsieur Hervé CHATARD, Maire ouvre la séance à 21 heures

En introduction, Monsieur le Maire fait une mise au point relative à la publication du tract intitulé LA BUGADE VERDIEROISE et distribué sur la commune courant janvier 2015. Cette publication, signée par Mme SANNA Magali et l'équipe de La Bugade, comporte de nombreuses erreurs que M. le Maire tient à rectifier ; notamment en ce qui concerne le transport scolaire, les embauches, l'augmentation des impôts, les ordures ménagères, le Noël des enfants et le prix de l'eau.

## **Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2014**

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour une modification de l'ordre du jour. Il propose de soumettre au Conseil en 1<sup>er</sup> point la modification de la composition de la commission d'appel d'offres suite à la démission de M. Jean-Marc LLORENS

ACCORD DE L'ASSEMBLEE A L'UNANIMITE

### **I – MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Jean-Marc LLORENS lors du conseil municipal du 26 septembre 2014 et l'installation de Monsieur Jean-Christophe RIVAL, il y a lieu de remplacer M. LLORENS au sein de la commission des appels d'offres.

Il propose de le remplacer par Monsieur Laurent BLANC en tant que suppléant de Monsieur Gilles ROGIER et de nommer Monsieur Jean-Christophe RIVAL, suppléant de Madame Michelle DEBORDEAUX en remplacement de Madame Annie CHATARD.

La composition de la commission est ainsi définie :

<b>Le Maire :</b>	Hervé CHATARD	
<b>Titulaire :</b>	Bernard ESTIENNE	<b>Suppléant :</b> Denis DUVAL
<b>Titulaire :</b>	Gilles ROGIER	<b>Suppléant :</b> Laurent BLANC
<b>Titulaire :</b>	Michelle DEBORDEAUX	<b>Suppléant :</b> Jean-Christophe RIVAL

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

### **II- RETROCESSION DE CONCESSION AU CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente la demande de Mme Lucienne ROUX, titulaire d'une concession perpétuelle au cimetière communal acquise le 15 septembre 1982, qui souhaite la rétrocéder à la commune afin qu'elle en dispose comme bon lui semblera. Il précise que cette concession est demeurée inutilisée.

Il demande au conseil municipal son accord pour effectuer la rétrocession et précise que s'agissant d'une concession perpétuelle, il est nécessaire de définir la valeur de la concession à racheter.

Le conseil municipal donne son accord pour la rétrocession et fixe à 259,16 € le montant représentant la totalité de la valeur de la concession.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS

### **III – LOCATION DE LA SALLE FONTVIEILLE**

Monsieur le Maire précise que, par délibération n°06/2011 du 4 avril 2011, la location de la Salle des associations *Fontvieille* a été réservée uniquement aux personnes en résidence principale sur la commune et le prix de la location a été fixé à 200 € par jour.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'actualiser le tarif de location et de revoir les modalités de location et il propose le barème ci-dessous :

	Durée	Tarif	Cautions
<b>Habitants de La Verdrière</b>	1 jour	<b>200 €</b>	Dommages matériels: 300 € Ménage : 75 €
	Week-end	<b>300 €</b>	
	Grand week-end (VSD)	<b>400 €</b>	
<b>Habitants des communes de la CCPV</b>	1 jour	<b>300 €</b>	Dommages matériels: 500 € Ménage : 75 €
	Week-end	<b>400 €</b>	
	Grand week-end (VSD)	<b>600 €</b>	

Après en avoir débattu, l'assemblée reporte sa décision au prochain conseil.

#### **IV – PARTICIPATION A L'ODEL VAR**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de la participation communale en faveur des enfants de plus de 12 ans inscrits aux colonies de vacances départementales (ODEL-VAR).

Il rappelle que depuis 2010 la Commune a mis en place un ALSH qui accueille les enfants de 3 à 12 ans.

Il propose donc une participation à hauteur de 10% du prix du séjour pour chaque enfant de plus de 12 ans avec un plafond de 100 euros.

**VOTE : POUR A L'UNANIMITE DES PRESENTS**

#### **V – ADHESION A L'OFFICE DE LA CULTURE PROVENCE VERDON**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion à l'OCPV.

Il précise que le montant de 3000 € correspondant à la participation de la commune sera versé sous forme de subvention à ladite association.

Madame Marie-Ange GEORGES indique à M. Le Maire qu'une information sera adressée à M. Le Préfet sur l'usage des finances publiques à cet égard.

**VOTE : 12 voix POUR - 5 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES**

- **Motion déposé par M. Jean-Christophe RIVAL**

Suite à la présentation de la chartre pour démocratie participative, je demande que la démocratie participative soit plus accessible pour les Verdériens.

Afin d'éviter que la démocratie locale ne soit vécue comme l'affirmation d'un pouvoir qui prend l'allure d'une démocratie dirigée et qui valide des décisions déjà prises.

Je demande donc :

1- Que la pétition déposée et formulée pour une contestation ou une proposition soit anonyme pour éviter les représailles et les pressions.

2- Que le seuil de participants (signatures) de cette pétition représente 20% des inscrits sur la liste électorale et ce afin d'entamer le débat. L'étude de la pétition et la proposition seront portées à 5 mois.

3- Dans le cas où aucun accord avec le maire ne pourrait être trouvé, le vote des citoyens sera demandé. Je demande que le seuil pour la majorité soit de 30 % des votants inscrits. 5 majorité pour obtenir que la proposition passe).

4- Que la commission consultative (dit Conseil des Sages) soit composée de 5 personnes. Cette liste sera soumise au vote des Verdériens. Une liste représentative de toute la population verdérienne ou éventuellement, la liste sera tirée au sort dans la liste électorale.

- **Projet déplacement de La Poste**

Monsieur le Maire indique que le déplacement de La poste vers les locaux de la Mairie au rez-de-chaussée est envisagé et entrainera une réhabilitation de l'accueil actuel et de la salle du conseil municipal. Bureaux et salle de réunion seraient aménagés au premier étage afin d'optimiser l'espace qui manque dans les locaux actuels. Un DAB (distributeur automatique de billets) et une borne numérique seraient installés à côté des locaux de la nouvelle poste.

Il présente également les grandes lignes du projet d'aménagement de l'espace au niveau du parking, en face la Mairie, qui serait composé de plusieurs commerces et en contrebas du parking, d'appartements.

- **Les Cèdres**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du problème de cette décharge qui serait à plus ou moins longue terme visée par les services préfectoraux du fait de la probable composition (amiante, plomb...) des déchets qui la composent.

Il dit qu'un devis a été demandé pour assainir le lieu avec possibilité de dégager une partie du site en direction de la plateforme à Ginasservis. Le coût serait de 150 000 euros.

M.RIVAL fait remarquer qu'en fonction de la nature des déchets, la réhabilitation serait beaucoup plus compliquée donc coûteuse et que cette procédure est encadrée par un système très réglementé.

- **Communauté de communes**

M. le maire rappelle à l'assemblée que la CCVM a la compétence jeunesse, petite enfance, enfance.

Pour ce qui concerne la compétence **petite enfance**, la CCVM a pris en compte les crèches existantes, la création d'un accueil parents-enfants est à l'ordre du jour, de même que la création d'un emploi de coordonnateur pour les différents **ALSH** (centre aéré)

Compte tenu de la situation financière peu favorable, les embauches de plusieurs animateurs sont revus à minima (2 animateurs seront recrutés au lieu de 4 ) et les propositions de projets définis pour la **jeunesse** seront mises au vote du prochain conseil communautaire.

- **Instruction Permis de construire**

La DDTM n'instruisant plus les autorisations d'urbanisme, la CCVM a recruté 3 instructeurs basés pour le moment à Barjols. La commune aura à acquitter 2000 euros (part fixe) et une part qui n'est pas encore fixée par document traité.

- **Bail Location de garage à l'Hubac**

Le bail de location du garage venant à expiration, il est demandé si on le renouvèle ou si on le reprend. A l'unanimité, le garage doit être récupéré pour les besoins des services techniques, le secrétariat se chargera de la résiliation au locataire.

- **Dossier de subvention au titre du FSL (fonds de solidarité locale)**

2 projets pourraient être éligibles :

- L'acquisition d'un minibus

- Ou l'aménagement du restaurant scolaire

Une prochaine réunion du conseil municipal sera programmée pour débattre de la nécessité de présenter l'un ou l'autre dossier.

- **ITER Réunion des élus**

Au cours d'une récente réunion avec les autorités d'ITER, il nous a été clairement demandé de préparer un état des lieux des logements vacants sur notre commune afin de proposer des logements aux employés qui travaillent sur le site, avec un maximum de personnes en 2020.

Un dispositif pourrait être mis en place avec l'ANAH.

*La séance est levée à 22h25.*